

Séance ordinaire du conseil municipal du 18 août 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 18 août 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand et monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Participe à distance : Madame la conseillère, Francine Ranger.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2025-08-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Retour sur la séance extraordinaire du 17 juillet 2025

Monsieur le maire, Christian Goulet, fait un retour sur la séance extraordinaire du 17 juillet.

2025-08-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 17 juillet 2025

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 17 juillet 2025. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2025

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2025.

2025-08-03

Demande d'approbation du plan d'éclairage - 1710, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2024-11-11, autorisé une demande de permis d'usage conditionnel présentée par *Construction Lebrun* pour la construction d'une habitation multifamiliale de six logements au 1710, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet a été autorisé notamment à la condition qu'une description du mode d'éclairage extérieur soit déposée pour approbation par le conseil;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'approbation du plan d'éclairage présentée par *Guilbault électrique inc.* pour le 1710, rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve le plan d'éclairage extérieur proposé par *Guilbault électrique inc.* pour l'immeuble situé au 1710, rue Notre-Dame, tel que présenté au numéro de dossier 24-057 d'*Asselin Architecture inc.* et daté du 16 août 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-04

Demande de dérogation mineure - 250, rue des Érables

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dieudonné Vununu;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser le positionnement de la thermopompe de la piscine installée à 17 cm de la ligne de terrain, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*, qui fixe le dégagement minimal à 60 cm;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 250, rue des Érables, présentée par monsieur Vununu.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-05

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1190, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Novax immobilier inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment ainsi que des panonceaux dans la structure sur poteau projetée, au 1190, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1190, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-06

Demande de permis PIIA (enseigne) - 181, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Multi-services Lanaudière inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, dans le boîtier mural, l'enseigne de cette nouvelle entreprise au 181, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'apporter des modifications au projet présenté initialement;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve la troisième version du projet d'enseigne au 181, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté en date du 11 août 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-07

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1851, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Mécanique de Frias Lavaltrie inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, sur le bâtiment et dans la structure sur poteau, l'affichage de cette nouvelle entreprise au 1851, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1851, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-08

Demande de dérogation mineure - 64, terrasse Lépine

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dit Laflèche Laporte;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, en remplacement de la résidence du 64, terrasse Lépine, une habitation qui déroge aux aspects suivants :

- une partie du bâtiment présente une marge latérale gauche d'un mètre, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage RRU2-2012* qui fixe cette distance à 1,5 mètre;
- l'entrée principale n'est pas située en façade principale du bâtiment, ce qui déroge à l'article 3.12 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 64, terrasse Lépine, présentée par monsieur Laporte, conditionnellement à ce que l'apparence du bâtiment respecte les plans déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-09

Demande de permis PIIA- 980, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Jujo inc.*;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver, au 980, rue Notre-Dame, des travaux de rénovation du bâtiment principal, afin de pouvoir aménager une chambre à l'étage;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-10

Demande d'autorisation de démolition - 112, rue Isabelle

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par madame Dominique Grenier;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 112, rue Isabelle;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 112, rue Isabelle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-11

Avis de motion - règlement 364-2025

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant diverses dispositions du *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, notamment dans la zone R-80.*

2025-08-12

Adoption du premier projet de règlement 364-2025

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 364-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, notamment dans la zone R-80*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-13

Adoption du règlement 288-10-2025

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-10-2025 intitulé : *Règlement modifiant le règlement 288-2021 relatif au stationnement et à la circulation afin de retirer la circulation à sens unique sur la terrasse Villeneuve*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-14

Autorisation de signature - entente Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie - monument anciens combattants

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie, relativement à l'implantation d'un monument visant à honorer la mémoire des anciens combattants.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-15

Autorisation de dépôt - demande d'aide financière - Programme d'entente en patrimoine 2026-2028 (PEP)

ATTENDU l'ouverture du programme d'ententes en patrimoine (PEP) par le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU que le PEP vise à soutenir les instances municipales en matière de connaissance, de protection, de préservation, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel;

ATTENDU que le volet 4.1 du PEP vise la mise en place d'un programme d'aide à la restauration destiné aux propriétaires privés;

ATTENDU que le volet 4.2 du PEP vise la préservation et la restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale;

ATTENDU que l'aide financière du PEP vient couvrir 60 % des dépenses admissibles et que le 40 % restant doit être investi localement;

ATTENDU qu'une demande dans le cadre du PEP doit être déposée au Ministère par la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal réserve à son budget un montant de 50 000 \$ par année durant 3 ans (2026, 2027 et 2028) pour le volet 4.1 du PEP, soit un total de 150 000 \$;

Que le conseil municipal demande au ministère de la Culture et des Communications une somme de 75 000 \$ par an durant 3 ans (2026, 2027 et 2028) au volet 4.1 du PEP, pour un total de 225 000 \$;

Que le conseil municipal délègue la création et la gestion du programme d'aide à la restauration destiné aux propriétaires privés à la MRC de D'Autray selon les critères établis par le Ministère;

Que le conseil municipal réserve, au règlement d'emprunt 359-2025, un montant de 253 274 \$ sur 3 ans pour le volet 4.2 du PEP;

Que le conseil municipal demande au Ministère une somme de 379 911 \$ sur 3 ans pour le volet 4.2 du PEP;

Que le conseil municipal investisse les sommes du volet 4.2 pour quatre bâtiments municipaux inclus à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray, soit la Maison Rosalie-Cadron (1997, rue Notre-Dame), l'Église de Saint-Antoine devenue le Café culturel de la Chasse-Galerie (1351, rue Notre-Dame), la Maison des contes et légendes (1251, rue Notre-Dame) et le presbytère devenu le bureau du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté (1341, rue Notre-Dame).

Que le conseil municipal autorise la MRC de D'Autray à déposer une demande d'aide financière pour la Ville de Lavaltrie.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et nom de la Ville de Lavaltrie, tout document de nature contractuelle ou financière dans le cadre de cette demande.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-16

Annulation de l'appel d'offres public 2025-05-01/AOP - Acquisition et installation de compteurs d'eau ainsi que d'un système de télérelève

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2025-02-20, autorisé l'administration de la Ville à lancer un appel d'offres public afin de répondre aux besoins d'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, incluant les bâtiments municipaux, ainsi que dans 60 immeubles résidentiels;

ATTENDU que les documents de l'appel d'offres public numéro 2025-05-01/AOP - *Acquisition et installation de compteurs d'eau ainsi que d'un système de télérelève* ont été déposés, le 22 mai dernier, sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec;

ATTENDU que le montant des soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres dépasse de façon significative le budget prévu en 2025 pour cette dépense;

ATTENDU la volonté de l'administration de revoir les besoins associés à la mise en place d'un système de collecte à distance des données reliées à la consommation d'eau ainsi que le budget à allouer à la réalisation de ce projet, afin de répondre aux obligations gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise l'annulation de l'appel d'offres public numéro 2025-05-01/AOP, afin de revoir les besoins associés à la mise en place d'un système de collecte à distance des données reliées à la consommation d'eau ainsi que le budget à allouer à la réalisation de ce projet, afin de répondre aux obligations gouvernementales;

Que l'administration de la Ville soit également autorisée à retourner en appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau ainsi que d'un système de télérelève au moment où elle le jugera opportun.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-17

Autorisation - dépôt de demande financière - Programme OASIS

ATTENDU la création du programme OASIS par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que ledit programme offre un soutien financier aux organisations municipales pour la planification et la réalisation de projets de verdissement afin de mieux adapter leur milieu aux incidences des changements climatiques en lien avec les chaleurs et les pluies extrêmes;

ATTENDU que le volet 1 du programme vise la réalisation d'analyses de risques, d'études, de plans et devis pour aider les municipalités à prioriser leurs interventions et couvrir 80 % des dépenses jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$;

ATTENDU que le volet 1 est un préalable au volet 2 qui soutient la mise en oeuvre de travaux qui réduisent les îlots de chaleur et les problèmes de gestion des eaux pluviales à la hauteur de 80 % pour un minimum de 1 000 000 \$ jusqu'à un maximum de 25 000 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire se doter d'un outil de planification avant d'entreprendre de grands chantiers d'adaptation aux changements climatiques pour s'assurer d'en maximiser les retombées;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Lavaltrie.

Que la Ville de Lavaltrie s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

Que la directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, madame Andréanne Bergeron, soit autorisée à déposer une demande d'aide financière au programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) volet 1 pour un projet d'analyse de risques et d'identification de solutions face aux chaleurs et pluies intenses et à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents qui en découlent, telle la convention d'aide financière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-18

Modification de la résolution 2025-06-23 - Tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL)

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution numéro 2025-06-23 qui octroyait une somme de 704 \$ au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de la 13^e édition de son Omnium de golf et imputait la dépense au poste 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal modifie la résolution 2025-06-23 en abrogeant son 1^{er} paragraphe et en le remplaçant par le texte suivant :

« Que le conseil municipal souscrive une somme de 704 \$ plus taxes, au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de la 13^e édition de son Omnium de golf, lequel a pour but de recueillir des fonds afin de soutenir l'avancement économique de Lavaltrie ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224–1–2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, s'absente en raison de difficultés techniques.

2025-08-19

Nomination - manoeuvre parcs et espaces verts

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de manoeuvre parcs et espaces verts au Service des travaux publics, parcs et espaces verts est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Matis Latour à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Matis Latour au poste régulier à temps complet de manoeuvre parcs et espaces verts au Service des travaux publics, parcs et espaces verts;

Que cette nomination soit effective en date du 18 août 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la classe 6, échelon 1;

Que cette nomination soit conditionnelle à l'obtention des documents manquants au niveau du processus de sélection;

Que monsieur Latour soit soumis à une période d'essai de 3 mois;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, réintègre son siège.

2025-08-20

Autorisation d'un mandat d'accompagnement à la FQM pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) visant à soutenir financièrement les municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement pour le montage et le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au PRACIM afin de réaliser un projet de centre communautaire sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service soumise par la FQM pour ce mandat, au montant de 15 270 \$ avant taxes, et qu'il juge cette offre conforme à ses besoins;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de mandater la FQM pour l'accompagner dans cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) datée du 1^{er} août 2025, pour un montant de 15 270 \$ avant taxes, pour l'accompagnement dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM);

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la directrice générale adjointe, madame Karine Brousseau, à mandater officiellement la FQM pour ce mandat et à signer tout document requis à cette fin;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt de certificat de procédure référendaire - règlement d'emprunt 360-2025

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 29 au 30 juillet 2025, relativement au règlement numéro 360-2025 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de réfection d'infrastructures, de voirie et d'ajout d'éclairage public sur l'avenue des Pins et de pourvoir au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 4 531 802 \$.*

Dépôt de certificat de procédure référendaire - règlement d'emprunt 361-2025

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 29 au 30 juillet 2025, relativement au règlement numéro 361-2025 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 161 535 \$ pour des travaux de conversion de luminaires décoratifs de rue et pour les terrains sportifs au DEL sur le territoire de la Ville de Lavaltrie.*

2025-08-21

Adoption du règlement 362-2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 362-2025 intitulé : *Règlement concernant la perception relative à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-08-22

Adoption du règlement 363-2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 363-2025 intitulé : *Règlement concernant la perception relative à l'entretien du ruisseau Point-du-Jour*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables

d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2025-08-23

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 8 juillet au 18 août 2025 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 449 925, 60 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 15 août 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

2025-08-24

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 19.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 19^e jour du mois d'août 2025.

Christian Goulet, maire